



Chères consœurs, Chers confrères,

Les visites confraternelles poursuivent leur cours et nous remercions tous les professionnels visités pour leur accueil. Ces échanges sont riches d'apprentissage pour chacun. Après une pause estivale nous aurons plaisir de reprendre ces rencontres à la rentrée de septembre.

Nous continuerons à la rentrée également, notre engagement dans la lutte contre les violences envers les professionnels de santé.

Au mois de juin, le renouvellement du protocole national de 2011 a été signé avec Madame Anne LEHAITRE, Procureur de la république de Nevers et les 7 Ordres de santé dont le Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues Bourgogne Franche Comté. Le nouveau protocole a pour objectif d'améliorer la sécurité des professionnels de santé en renforçant la coopération avec le Procureur, la Police et la Gendarmerie.

En région, un référent violences a été formé pour vous accompagner en cas d'agressions verbales, sexuelles, sexistes, physiques et vous inciter à porter plainte.

Il est important de ne pas négliger les conséquences d'une agression sur votre santé mentale et il est essentiel d'être aidé. L'Association MOTS, notamment, offre un accompagnement médical, psychologique adapté aux professionnels de santé :

06 08 282 589

Cet été, les horaires et jours d'ouverture de votre Conseil régional seront légèrement modifiées mais nos bureaux restent ouverts pour vous accompagner répondre au mieux.

Toute l'équipe du Conseil régional vous souhaite un très bel été, ressourçant et reposant.

Marie TILLAY
Présidente

1 Éditorial

2 **Budget prévisionnel 2025 / Bilan 2024 / La formation aux gestes et soins d'urgence / Avis Google suite**

3 **Protocoles d'accord pour la sécurité des pédicures-podologues**

4 **Fiche pratique : Accès et incrémentation du DMP via le WEB PS DMP / Mouvements du Tableau**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

9 avenue de la Résistance
89000 AUXERRE

Tél: 03.86.18.92.95

contact@bourgogne-franche-
comte.cropp.fr

Permanences téléphoniques

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
8h30 > 12h30 et 13h > 17h

Mercredi
9h > 12h30 et 13h > 17h

Editeur: CROPP
Bourgogne-Franche-Comté
Directrice de publication:
Marie TILLAY
Rédacteurs:
Nathalie ASDRUBAL,
Marie TILLAY
Coordination : Sylvie RASSE,
Elodie MILLIQUET-MARANDON
Tirage: 10 exemplaires
Diffusion courriel/en ligne
Dépôt légal: Juillet 2025
N° ISSN: 2645-9264

Budget prévisionnel 2025 En euros

Subventions reçues	120 000
Facturation ONPP - CROPP	2 500
Produits financiers et autres	
TOTAL ENCAISSEMENTS	122 500
Achats ONPP - CROPP	80
Électricité et gaz	2 780
Fournitures d'entretien et petits & équipements	200
Fournitures de bureau	600
Locations immobilières + Charges locatives	7 825
Locations diverses	1 300
Entretien et réparations	576
Maintenance Documentations et abonnements	
Indemnités élus	19 300
Personnels détachés par l'ONPP	80 000
Rémunérations intermédiaires honoraires	800
Publications	
Divers	-
Déplacements SNCF + voiture péage hôtel	5 520
Missions réceptions restaurants	1 600
Frais postaux	1 300
Téléphonie	730
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	122 611
Taxes foncières, habitation, ordures ménagères	1 060
TOTAL IMPOTS ET TAXES	1 060
Dotations aux amortissements	-
TOTAL PROVISIONS	-
Charges exceptionnelles	300
Produits exceptionnels	-
Impôts sur les sociétés	-
TOTAL EXCEPTIONNEL	-300
RESULTAT	-1 171

Bilan 2024 En euros

Achats marchandises	1 739,98
Eau, elec., gaz	2 533,27
Loyer	7 380
Affranchissements	1 373,99
Téléphonie	725,32
Frais réunions + indemnités	31 563,48
Honoraires contentieux	1 219,81
Autres charges externes	781,31
Impôts, taxes et versements assimilés	1 058
Dotations aux amortissements	210
Charges exceptionnelles	259
Charges sociales et salaires	78 590,4
TOTAL CHARGES	127 434,56
Subventions ONPP	66 285
RÉSULTAT	-61 149,56

La baisse significative de dotations en 2024 a entraîné un résultat déficitaire sur cette année d'exercice car en 2023 le résultat comptable était fortement bénéficiaire

LA FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE

Depuis l'arrêté du 29 mars 2007, relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence et à la gestion de crises sanitaires aux personnels enseignants des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU), la formation aux gestes et soins d'urgence AFGSU niveau 1 et 2 est devenue obligatoire pour les étudiants médicaux et paramédicaux. Elle est donc intégrée au programme de la formation initiale en pédicurie-podologie depuis 2010.

Elle est également fortement recommandée pour les professionnels de santé en exercice.

Cette formation a pour objet l'acquisition de connaissances permettant l'identification d'une situation d'urgence à caractère médical et la prise en charge seul ou en équipe, du patient dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale.

La durée de validité de l'attestation est de 4 ans.

Afin de proroger cette validité, il est nécessaire de suivre une formation de sept heures organisée en continu ou en discontinu.

Il existe différents organismes de formation qui peuvent vous proposer une mise à jour, il est également possible de réaliser cette formation via le DPC.

L'Ordre national des pédicures-podologues vous recommande de faire une mise à jour afin d'assurer la sécurité de vos patients.

Avis GOOGLE SUITE

Le précédent bulletin régional évoquait le sujet des avis Google en ligne laissés par des patients. Il est possible de neutraliser des propos négatifs diffusés sur internet contre un professionnel de santé.

Google, par exemple, permet au professionnel visé par un avis de répondre en créant un compte Google My Business.

En revanche, lorsque l'auteur de l'avis est identifié, il est conseillé de prendre contact avec lui pour comprendre la situation et lui demander de retirer sa publication en toute bienveillance.

L'Ordre national des pédicures-podologues a élaboré un livret « E-réputation » consultable en ligne :

<https://www.onpp.fr/communication/publications/livrets-et-fiches-pratiques/les-livrets-de-l-onpp/e-reputation-la-reputation-numerique.html>



Protocoles d'accord pour la sécurité des pédicures-podologues

En cas de violences, incivilité, injures, violences sexistes, sexuelles, physique ou de vol... n'hésitez pas à contacter votre CROPP Bourgogne Franche Comté.

Des protocoles relatifs à la sécurisation des professionnels ont été signés dans la plupart de nos départements.

Dernièrement nous avons signé un protocole pour le département du Doubs (25).

Le 16 janvier 2025, nous avons rencontré la directrice du cabinet du préfet du 89, M^{me} Clémence CHOUTET, pour créer une liste de référents sureté.

Le 23 juin 2025, c'est à Nevers qui nous avons signer un nouveau protocole.

Au sein du Conseil régional de l'Ordre, notre présidente, Marie TILLAY est également référente violences pour la Bourgogne-Franche-Comté.

Pour encore plus d'information : <https://sante.gouv.fr/grands-dossiers/stop-aux-violences-contre-les-professionnels-de-sante/tolerancezero>

> **Accessibilité des cabinets :**
référencer votre cabinet sur www.sante.fr rubrique Accessibilité des cabinets.

> Vous pourrez détailler les aménagements qui facilitent l'accueil des personnes en situation de handicap.


**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNUAIRE DE L'ACCESSIBILITÉ Santé.fr

**S'inscrire sur l'annuaire,
c'est aider plus de patients
à trouver un lieu de soins
adapté à leurs besoins.**



Votre cabinet est équipé d'une rampe d'accès ?

Vous parlez une langue étrangère ? Vous avez l'habitude d'accueillir des personnes aveugles ou malvoyantes ? ...



Répondez aux questions des personnes en situation de handicap et à besoins spécifiques en décrivant votre offre de soins sur Santé.fr.
Contribuez à améliorer la santé de plus de 12 millions de personnes.

 APF France handicap

FICHE PRATIQUE ACCÈS ET INCRÉMENTATION DU DMP VIA LE WEB PS DMP

Les pédicures-podologues peuvent désormais consulter et alimenter le Dossier Médical Partagé de leurs patients via le Web PS. En effet, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) a mis à disposition le site Web PS afin de permettre aux professionnels d'accéder à des DMP, en fonction des droits qui leur sont accordés et des caractéristiques de leur activité.

> **Voici une fiche pratique qui précise les modalités d'accès et d'incrémentation des données dans le DMP.**



MOUVEMENTS DU TABLEAU du 12/06/2024 au 12/06/2025

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Nom	Prénom	Dép.
BAZART	ARTHUR	70	LARBRE	FLORIAN	71
BRIAND	LAURINE	71	MARGUET	JULIE	25
BULLE	EMELINE	21	MEHUS	LOUIS-BAPTISTE	71
DALL'AGNOLO	BRUNO	25	PERNICE	STEVEN	21
DUFRECHE	AUORE	25	PUIG	SAMUEL	39
FAGOTAT	ADELE	89	ROUSSEY-PAILLET	CELIA	39
HINELIN	LAURENT	89	SHILOVA	MARINA	251

Transferts du CROPP BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE vers un autre CROPP

Nom	Prénom	Dép.	vers Région
FAGOTAT	ADELE	89	PACA CORSE
FARA	ELISA	71	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
KOROPOULIS	ALEXANDRE	39	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
LAGHOUITI	MOHAMED	71	NOUVELLE AQUITAINE
MASCHA	VALERIE	21	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PERNICE	STEVEN	21	GRAND EST
PUIG	SAMUEL	39	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SELISE	ANAELLE	25	ÎLE-DE-FRANCE

Transferts d'un autre CROPP vers le CROPP BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Nom	Prénom	Dép.	depuis Région
ACHOURI	INES	25	GRAND EST
BUCHERT	HUGO	21	ÎLE-DE-FRANCE
COTTET PROVIDENCE	EMME	39	PACA CORSE
FARA	ELISA	71	ARA
GOLDBERG	ROMAIN	21	ÎLE-DE-FRANCE
JEANNERET	AUDREY	25	ARA
LENOIR	MAXIME	70	ÎLE-DE-FRANCE
MOHAMED	NASSIMA	39	CENTRE-VAL DE LOIRE
PERNICE	STEVEN	21	GRAND EST
TRONCIN	GABRIEL	25	ÎLE-DE-FRANCE

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.	Nom	Prénom	Dép.
BONADEI	VERONIQUE	25	POISOT-ETIEVANT	LUNA	71
CAMBOLY	GILLES	25	PRUDON	GAELLE	89
HAMET	FRANCOISE	21	ROUGIER	JEAN-JACQUES	25
HOMAND	PIERRE	21	SHILOVA	MARINA	25
MONTES	MEGANE	25	WICKER	ANNE	39